



Lettre de mission
Commission « Ressources Humaines »

Date 19/11/14

Page 1 sur 1

Composition de la Commission

La Commission réunit des directeurs et des RRH/DRH issus de Services de différentes tailles et de différentes régions.

Règles de composition de la Commission

La Commission RH peut accueillir 15 membres au maximum.

L'intégration d'un nouveau membre doit prendre en compte autant que possible :

- la représentation géographique (régionale) des SSTI
- et les tailles de SSTI

Mission générale

Le Conseil d'Administration du CISME valide l'orientation de ses travaux :

- Faciliter les réflexions et les échanges RH entre les SSTI
- Mettre à disposition des personnes occupant les fonctions RH des informations, des guides et des outils facilitant la mise en œuvre d'une politique des ressources humaines dans le contexte évolutif des SSTI.

Axes de travail 2015

Afin que la profession soit en capacité d'élaborer une GPEC de branche, le CISME souhaite se doter d'un référentiel de compétences. Il est donc demandé à la Commission RH de travailler sur l'élaboration de ce référentiel prioritairement pour les métiers de médecin du travail, d'infirmier et d'ASST/AST et de préciser le niveau de compétence à mettre en œuvre pour chacun d'eux.

Ces travaux doivent être réalisés en tenant compte des réflexions des universitaires, de celles du CNOM, des descriptifs d'emplois de la convention collective et des référentiels élaborés par l'AFOMETRA dans le cadre des demandes d'enregistrements de formations au Répertoire National de la Certification professionnelle.

Modalités de pilotage du projet

Un administrateur du CISME participe à la Commission et assure la liaison avec le Conseil d'Administration du CISME.

Un permanent du CISME assure la préparation et le suivi des travaux de la commission en lien avec le Directeur Général.

Moyens

Le CISME assure l'accueil des réunions, la communication des travaux et prend à sa charge les frais de repas.

Les déplacements et le temps de travail des membres du groupe demeurent à la charge de leur Service respectif.

Aucun autre budget particulier n'est alloué à la Commission. Néanmoins, en fonction des besoins identifiés, les membres pourront suggérer le financement de prestations utiles au projet (conseil extérieur, développements informatiques, support de communication...).